

EMPLOI DE POLICIER (E) MUNICIPAL (E)

LA VILLE D'ILLZACH

15 135 habitants

Budget : 35 millions d'euros

5^{ème} ville du département

Ville Internet (4 arobases), Ville Fleurie (3 fleurs), Ville engagée zéro pesticide (2 libellules)

Ville communicante, animée et dynamique

155 agents

Date limite de candidature : 2 novembre 2026

Date prévue du recrutement : dans les meilleurs délais

Type de recrutement : inscription sur liste d'aptitude suite à réussite de concours ou mutation

RECRUTE :

1 Policier(ère) Municipal(e) GARDIEN-BRIGADIER ou BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL

Dans une ville dynamique, attachée à de fortes valeurs de service public, vous intégrez l'équipe de 8 agents de la Police Municipale. Vous rejoindrez une équipe soudée où la polyvalence et la richesse des missions quotidiennes garantissent un travail dynamique et valorisant au service de la population.

Sous l'autorité du Maire et du Chef de la Police Municipale, vous assurerez les missions principales suivantes :

- Veille et prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques
- Recherche et relevé des infractions
- Rédaction et transmission d'écrits professionnels
- Accueil et relation avec les publics
- Permanence opérationnelle du service de police municipale
- Présence aux différentes manifestations culturelles et sportives (semaine et weekend)
- Vidéoprotection (gestion, visionnage et extraction d'images)
- Pratique du VTT

Compétences requises :

- Maîtrise des différentes réglementations : code de déontologie, pouvoirs de police du maire, code de la route...
- Fermeté, diplomatie, rigueur, gestion des conflits, maîtrise de soi, sens du service public, respect des libertés publiques
- Maîtrise de l'outil informatique (outils bureautiques : Excel, Word, Outlook, Internet) et logiciel métier (PVE, NewApp)
- Qualités relationnelles : travail en équipe
- Qualités rédactionnelles

- Le port d'armes des catégories B1, B6, B3 et D serait un plus

Expérience professionnelle dans le domaine :

- Débutant accepté (titulaire du concours de Gardien-Brigadier)

Conditions de travail :

- Permis B obligatoire
- Armement en B1, B6, B3 et D
- Temps de travail : temps plein
- Horaires de travail en continu : 9h-17h ou 14h-22h

Avantages liés au poste :

- Rémunération déterminée par référence à la grille indiciaire de Gardien-Brigadier ou de Brigadier-Chef Principal
- A titre indicatif : la rémunération moyenne mensuelle (net à payer avant impôt) pour le grade de Gardien-Brigadier est : à l'échelon 1 (niveau débutant) de 2060 euros, à l'échelon 10 de 2270 euros ; pour le grade de Brigadier-Chef Principal est : à l'échelon 1 (niveau débutant) de 2080 euros, à l'échelon 10 de 2790 euros
- Paiement/récupération des heures supplémentaires
- Participation employeur à la complémentaire santé (84 €/mois) et à la prévoyance (28 €/mois)
- Tickets-restaurant
- Régime indemnitaire (ISFE de 11% durant l'année de stage sinon 22 %, NBI mensuelle et CIA de 1000 € maximum, la 2^{ème} année)
- Aides financières au déplacement domicile-travail
- Prestations de l'Amicale du Personnel
- Actions « qualité de vie au travail »

Les entretiens avec les responsables de service auront lieu le jeudi 19 novembre 2026 avec les responsables hiérarchiques et le mardi 24 novembre avec les élus.

Si vous n'avez pas reçu de réponse à ces dates, veuillez considérer que votre candidature n'a pas été retenue.

Les candidatures (lettre de motivation + CV) sont à adresser à Monsieur le Maire de la Ville d'ILLZACH - BP 10 009 - 9 place de la République - 68311 ILLZACH CEDEX
ou par courriel à : rh@mairie-illzach.fr

✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓